



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 1^{er} novembre 2021.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

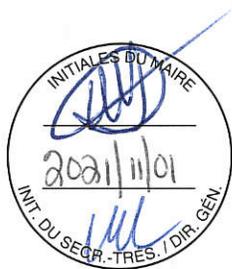
Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2021-222

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers les points suivants en a) Signature – programme d'aide financière Éco-prêt :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - A) *Séance ordinaire du 4 octobre*
4. Correspondances :
 - A) *Lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'octobre 2021
7. Acceptation d'une soumission – Déneigement des stationnements
8. Autorisation de paiement – Terrassement Belleau Façade de l'Hôtel de ville
9. Augmentation règlement d'emprunt 361-20
10. Autorisation de signature – convention d'aide financière PAVL Redressement – Secteur Eaux-Mortes
11. Autorisation d'une signature – convention d'aide financière PAVL Soutien – Rang 6 Ouest
12. Adjudication – Anciennes enseigne d'entrées de village
13. Demande de dérogation mineure :
 - A) 30, Chemin du Ruisseau Jaune



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14. Divers :
A) Signature – programme d'aide financière Éco-prêt
B) _____
15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

a) *Séance ordinaire du 4 octobre 2021*

RÉSOLUTION CM2021-223

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2021.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est nous transmettant le règlement régissant le dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

Monsieur Bernard Girard propose qu'une motion de remerciement soit adressée à la Régie en sécurité incendie du secteur Nord pour leur participation aux activités de l'halloween dans la municipalité.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2021-224

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'octobre 2021, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	231 837,94 \$
Comptes déjà payés	45 668,86 \$
TOTAL	277 506.80 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

RÉSOLUTION CM2021-225

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique a demandé une soumission à l'entreprise Déneigement MG pour le déneigement des stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des services offerts par l'entreprise pour le déneigement des stationnements ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Déneigement Honfleur pour le déneigement des stationnements et le chemin du Domaine des patriotes pour un montant de 22 850 \$ plus les taxes applicables.

8- AUTORISATION DE PAIEMENT – FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION CM2021-226

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement à l'entreprise Terrassement Belleau pour les travaux de réfection et de réaménagement de la façade de l'hôtel de ville au montant de 89 301.09 \$ taxes incluses.

9- AUGMENTATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 361-20

RÉSOLUTION CM2021-227

ATTENDU QUE le règlement 361-20 ordonnant des travaux de réfection sur la rue Saint-Jean et le Rang 7 et décrétant un emprunt de 504 953 \$ à cette fin a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 4 mai 2020;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

- Que l'article 3 du règlement 361-20 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 3

Le conseil de la municipalité est autorisé à dépenser une somme de 533 915 \$ pour les fins du présent règlement.

- Que l'article 4 du règlement 361-20 soit remplacé par le suivant :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 533 915 \$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 378 715 \$ provenant d'une subvention du Ministère des Transports.

10- AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PAVL VOLET REDRESSEMENT

RÉSOLUTION CM2021-228

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Monique choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Mathieu Lapointe, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Suzanne Larouche, appuyée par Jacques Vachon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Monique autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11- AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PAVL VOLET SOUTIEN

RÉSOLUTION CM2021-229

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre d'annonce d'aide financière pour des travaux dans le Chemin des Eaux-Mortes du Programme d'aide à la voirie locale volet soutien portant le numéro de dossier no S60 – Sainte-Monique (M. 93075) GCO 20210623-45;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière doit être signée avec le Ministère des Transports concernant ladite aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, la signature de la convention d'aide financière avec le Ministère des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Transports concernant le projet portant le numéro no S60 – Sainte-Monique (M. 93075) GCO 20210623-45; et d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général à signer ladite entente.

12- ADJUDICATION – ANCIENNES ENSEIGNES D'ENTRÉES DE VILLAGES

RÉSOLUTION CM2021-230

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour la vente des anciennes enseignes d'entrées de village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule proposition au montant de 150 \$;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger, séance tenante,

13- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

a) 30, Chemin du Ruisseau Jaune

RÉSOLUTION CM2021-231

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Mme Nancy Tremblay pour la propriété située au 30, Chemin du Ruisseau Jaune;

CONSIDÉRANT QUE la demande aurait pour effet d'autoriser un agrandissement du bâtiment principal implanté à 2,94 mètres et 3,03 mètres de la marge latérale alors que le Règlement de zonage 338-17 exige une marge latérale de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié en date du 16 septembre 2021 au bureau de la Municipalité et sur le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à l'analyse de la demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), il a été, entre autres, constaté que :

- L'écart entre la demande et ce qui est prescrit au règlement est important et rend difficile d'appliquer à la demande la notion de mineure;
- Les préjudices pouvant être causés aux voisinages par l'acceptation de la demande pourraient être importants;
- La demande va à l'encontre de l'objectif du règlement visant à favoriser une grande distance entre les bâtiments principaux du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé négativement la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a consulté différents professionnels et intervenants afin d'approfondir son analyse et prendre la meilleure décision possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil de refuser, séance tenante, la demande de dérogation mineure de Mme Nancy Tremblay pour la propriété du 30 Chemin du Ruisseau Jaune.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14- DIVERS :

a) *Signature – Programme Éco-Prêt*

RÉSOLUTION CM2021-232

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mathieu Lapointe, directeur général, à émettre les chèques liés à une aide financière provenant du programme d'aide financière Éco-Prêt au nom du bénéficiaire ainsi qu'au nom de l'entrepreneur responsable des travaux.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

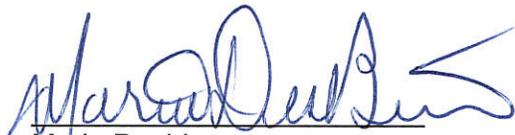
Le conseil répond aux questions des citoyens.

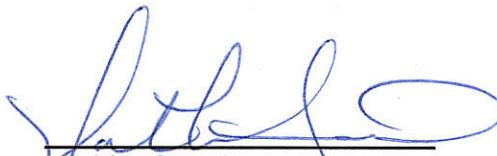
24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2021-233

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 15


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire
trésorier